

Direction Générale
DG 2019-014 DM/mm

Commission Nationale du Débat Public

244 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

À l'attention de Madame la Présidente

Pau, le 25 mars 2019

Objet :

Projet South Transit East Pyrénées (STEP) - Interconnexion entre la France et l'Espagne par infrastructure gazière

Madame la Présidente,

Teréga a engagé depuis mi-2016, à la demande de la Commission Européenne qui a accordé pour cela un financement, un processus d'étude et d'autorisation du projet d'intérêt commun d'interconnexion entre la France et l'Espagne à l'Est des Pyrénées. Teréga s'est particulièrement attaché, sur ce projet, à prendre en compte les enjeux territoriaux.

Teréga a, en particulier, organisé une concertation publique volontaire qui s'est déroulée entre le 21 novembre 2017 et le 23 janvier 2018 ainsi que 10 réunions "ateliers thématiques" en 2018.

Cette concertation et ses suites ont été tenues dans le cadre des décisions de la CNDP 2017/29/STEP/1; 2017/60/STEP/2 et 2018/21/STEP/3.

Le projet d'interconnexion gazière européenne South Transit East Pyrénées (STEP) est inscrit dans la liste des projets d'intérêt commun. A ce titre, dans le cadre du processus européen associé, Teréga et Enagas ont déposé le 23 juillet 2018, auprès des régulateurs français, espagnols et portugais, une demande d'investissement. Les régulateurs français et espagnols ont rejeté la demande d'investissement. Le régulateur Portugais (ERSE) n'y a pas été associé et ne partage pas la décision prise par les régulateurs français et espagnol.

Teréga a pris acte de la délibération des régulateurs français et espagnol, qui n'ont pas pu prendre de décision coordonnée sur la répartition des coûts entre la France, l'Espagne et le Portugal. Conformément à l'article 12 du règlement européen 347/2013, la décision devrait être prise par l'ACER (l'agence de coopération des régulateurs européens).

TERÉGA S.A.

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 205 22 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • www.terega.fr

Capital de 17 579 088 euros • RCS Pau 095 580 841



Pour Teréga, le suivi post concertation préalable n'est donc pas remis en question à ce stade, mais le calendrier de reprise des engagements, sera décidé en fonction des étapes de validation de la poursuite du projet.

Nous vous tiendrons progressivement informés de l'évolution de la situation de ce projet, et restons évidemment à votre écoute et à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous adressons, madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Le Président & Directeur Général,

Dominique Mockly.

Copie : Mme Anne-Isabelle Pardineille , Garante sur post concertation du projet STEP.

PJ : courrier d'information à Mme la Garante post concertation du projet STEP : Mme Anne Isabelle Pardineille.